



Une meilleure
pension de retraite ?
C'est possible,
grâce aux offres
adaptées de la CIMR !

RETRAITE BIEN PRÉPARÉE,
AVENIR ASSURÉ !



CIMR
LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

Les options de retraite « Mousabbak » ou « Moubakkir »

Ces options ont une double vocation :

- 1 - Améliorer le niveau de la pension CIMR à l'âge de 60ans
- 2 - Permettre un départ en retraite anticipé avec une pension pleine, sans abattement ou avec un abattement réduit

Comment fonctionne l'option « Moubakkir » ?

En adhérant à l'option Moubakkir, vous payez une surprime additionnelle, dont le taux est déterminé en fonction du taux de contribution à la CIMR, qui vous permet de bénéficier de points à 50 ans. Vous pouvez alors partir en retraite à 50 ans avec une pension pleine. Vous pouvez aussi décider de continuer à travailler au-delà de cet âge, votre pension est alors bonifiée.

Les coefficients de prorogation prévus à cet effet sont :

Prorogation	
1 an	1,01
2 ans	1,04
3 ans	1,08
4 ans	1,11
5 ans	1,15
6 ans	1,19
7 ans	1,24
8 ans	1,29
9 ans	1,33
10 ans	1,39
11 ans	1,44
12 ans	1,50
13 ans	1,57
14 ans	1,64
15 ans	1,72
16 ans	1,81
17 ans	1,89
18 ans	2,00
19 ans	2,11
20 ans et plus	2,22



Comment fonctionne l'option « Mousabbak » ?

En adhérant à l'option Mousabbak, vous payez un taux additionnel fonction de votre taux de contribution à Al Kamil ou Al Mounassib pour bénéficier de points à 55 ans. Vous pouvez alors :

- partir en retraite à 55 ans avec une pension pleine.
- décider de continuer à travailler au-delà de cet âge, votre pension est alors bonifiée
- partir en retraite dès 50 ans avec l'application d'un abattement plus faible

Les coefficients d'anticipation et de prorogation sont indiqués ci-après :

Anticipation		Prorogation	
5 ans	0,87	1 an	1,04
		2 ans	1,07
		3 ans	1,11
4 ans	0,88	4 ans	1,16
		5 ans	1,20
		6 ans	1,25
3 ans	0,91	7 ans	1,30
		8 ans	1,36
		9 ans	1,42
2 ans	0,94	10 ans	1,49
		11 ans	1,56
		12 ans	1,64
1 an	0,97	13 ans	1,73
		14 ans	1,82
		15 ans et plus	1,93



Achat de points, pour atteindre son objectif de pension

Vous souhaitez combler des périodes non cotisées à la CIMR ?

Vous voulez investir une partie de votre prime annuelle dans votre retraite ?

Vous voulez aligner vos contributions passées sur votre nouveau taux ?

Vous souhaitez augmenter le montant de votre pension ?
L'Achat de points est la solution.

Comment fonctionne l'achat de points?

Quel que soit votre objectif, nous vous accompagnons pour déterminer le nombre de points à acheter ou le montant de cet achat.

En effet, le tarif d'achat de points est fonction de votre âge. A chaque âge, son coefficient :

Âge	Coefficients	Âge	Coefficients
18	4,716	37	6,359
19	4,792	38	6,458
20	4,869	39	6,559
21	4,946	40	6,661
22	5,026	41	6,766
23	5,106	42	6,871
24	5,188	43	6,979
25	5,270	44	7,088
26	5,354	45	7,199
27	5,439	46	7 312
28	5,525	48	7,544
29	5,612	49	7,662
30	5,701	50	7,783
31	5,791	51	7,906
32	5,882	52	8,032
33	5,975	53	8,160
34	6,069	54	8,291
35	6,164	55	8,443
36	6,260	56	8,600



Âge	Coefficients	Âge	Coefficients
57	8.762	68	11.189
58	8.929	69	11.514
59	9.103	70	11.859
60	9.284	71	12.229
61	9.668	72	12.627
62	9.807	73	13.057
63	9.929	74	13.525
64	10.054	75	14.037
65	10.317		
66	10.593		
67	10.883		

Exemple :

Un salarié âgé de 30 ans, n'ayant pas cotisé pendant 3 ans, souhaite récupérer les années perdues, à raison de 200 points par an :

Nombre de points à acheter = $200 \times 3 = 600$

Montant d'achat = $600 \times 23,97$ (1) $\times 5,701$ (2) = **81 992 DH**

(1) Salaire de référence 2016

(2) Coefficient d'âge

Taux modulables, pour une pension optimisée

Faire évoluer votre taux de cotisation, passer à la tranche supérieure, est un moyen de bonifier la pension future de vos collaborateurs ou d'une catégorie de vos salariés, car cette augmentation a une incidence directe sur leur nombre de points. Mieux, ils ont la possibilité de remettre à niveau les années passées et de faire appliquer, a posteriori, sur leurs cotisations passées, le nouveau taux.

Par exemple, votre taux de cotisation a été jusqu'à aujourd'hui de 3,75% et vous voulez passer dès le mois prochain à 6%. Mais vous voulez aussi appliquer ce nouveau taux sur toute la période passée de l'ensemble ou de certains de vos collaborateurs. C'est aussi possible.

Ce droit est également acquis en cas de souscription aux options de retraite Mousabbak et Moubakkir.



Agences Casablanca

Agence Centrale
Résidence Sara, Angle rue Mohamed
El Fidouzi et rue des hôpitaux - Casablanca
Tél : 05 20 46 08 15/16 - Fax : 05 22 99 01 85
Agence Régionale
Boulevard Mohamed V,
Résidence Acacia, N°650 - Casablanca

Agence Agadir

Avenue Hassan II,
Résidence Borj Dlalate - Agadir
Tél : 05 25 07 02 70/71 - Fax : 05 28 84 47 01

Agence Fès

Arrondissement Agdal,
Boulevard des FAR, Résidence Houda - Fès
Tél : 05 32 02 02 44 - Fax : 05 35 94 13 47

Agence Marrakech

Arrondissement Guéliz, Boulevard Prince
Moulay Abdellah, Menara, 15. Yasmine
Majorelle - Marrakech
Tel : 05 24 43 69 06/20 - Fax : 05 24 43 68 74

Agence Tanger

8, Complexe Commercial ABI DARDAE
I. ASSILI MA. 6 & 7 - Tanger
Tél : 05 31 06 18 85

Agence Meknès

Rue Pasteur N°3, Résidence
Pasteur, 1er étage - Meknès
Tél : 05 32 02 02 55/56 - Fax : 05 35 51 31 55

Agence Oujda

Angle du Boulevard Idriss Alkbar
et de la rue Chefchaouen, 2ème étage
plâteau n°11 - Oujda
Tél : 05 32 11 06 00

Agence de Safi

Résidence Mimouna 4, 1er étage,
Quartier jrifat - Safi
Tél : 05 25 07 02 85 - Fax : 05 24 62 93 04

Agence Tétouan

Avenue Hassan II,
Résidence de la Colombe, bloc A n°8,
1er étage - Tétouan
Tél : 05 31 06 17 30/31 - Fax : 05 31 06 17 33

Agence Rabat

Avenue Hassan II, Imm. F 479,
Résidence Ahssan Dar 2, Agdal Riad - Rabat
Tél : 05 30 10 21 60/61 - Fax : 05 37 23 07 99



LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ